

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 44 89 30

 **PÔLE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES**
 **PÔLE DIRECTION GÉNÉRALE**



Avignon, le 27 mars 2026

Le Président

à

Mesdames et Messieurs

Les Maires et Présidents

Des collectivités et établissements publics
affiliés au Centre de Gestion de Vaucluse.

Circulaire n°26-26

Objet : bilans professionnels, bilans de compétences et coaching

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

Dans le cadre de l'accompagnement RH que propose le Centre de gestion de la Fonction publique de Vaucluse aux collectivités territoriales, je souhaiterai vous faire part de la diversité des outils mis à votre disposition :

- **Le bilan professionnel**, démarche portée ou co-portée par l'employeur qui permet à un agent de faire le point sur son parcours, ses missions et les perspectives d'évolution dans son environnement de travail actuel. Toute demande est à formuler auprès du Pôle Développement des Ressources Humaines qui pendra l'attache d'un prestataire externe qui assurera l'intervention.
- **Le bilan de compétence**, plus axé sur un souhait personnel de reconversion (PPR) ou d'évolution professionnelle, permet aux agents territoriaux de faire le point sur le parcours professionnel et d'identifier les perspectives d'évolution.
Pour ces deux prestations, il convient de rappeler que le CDG 84 est signataire de la convention FIPHFP et qu'à ce titre et sous certaines conditions, une éligibilité peut être étudiée.
- **Le coaching individuel** qui peut être proposé à titre individuel ou en équipe, il s'agira dans ce cas, d'améliorer les pratiques professionnelles et les compétences de l'équipe. Il s'adresse à des agents qui font face à des changements, des nouveautés, des difficultés d'ordre professionnel. Il peut être proposé dans différentes situations : la prise de nouvelles fonctions, le changement d'organisation, des tensions managériales...

Dès à présent et pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Séverine BOUTEILLE, Responsable du Pôle Développement des Ressources Humaines :
s.bouteille@cdg84.fr

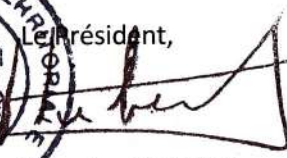
Céline PARDUCCI, Responsable du Service Emploi - Concours : c.parducci@cdg84.fr

Gaelle RAUX, Référent handicap et chargée du maintien dans l'emploi : g.raux@cdg84.fr

Nathalie JOUBERT, Chargée de mission, ateliers coaching : n.joubert@cdg84.fr

Le Pôle Développement des Ressources Humaines reste à votre disposition pour échanger avec votre collectivité sur vos attentes et vos besoins.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

 Le Président,

Maurice CHABERT

Modalités de mise en œuvre

Le bilan professionnel se compose d'environ 20 heures d'accompagnement, réparties sur 3 à 6 mois avec des séances individuelles de 2 heures. Il débute par une prise de contact avec le service concerné, suivie d'un entretien préliminaire pour préciser les attentes et les besoins de l'agent. Pour bénéficier de cet accompagnement les collectivités doivent être signataire de la convention cadre.

Agent B.O.E : financement possible par le FIPHFP

Tarif collectivités et étab. affiliés: 1500€

Non affiliés: 1600 €

À l'issue du bilan, une synthèse des résultats et un plan d'action sont remis à l'agent, garantissant confidentialité et respect des engagements déontologiques.

+ Restitution à la collectivité

+ d'informations

Pôle Développement des
Ressources Humaines

s.bouteille@cdg84.fr

c.parducci@cdg84.fr

04 32 44 89 45

Et

Référente PPR / Handicap

g.raux@cdg84.fr

04 15 54 08 85

LE BILAN PROFESSIONNEL

*Un outil d'accompagnement pour
l'évolution de carrière*



Le bilan professionnel permet aux agents territoriaux et aux fonctionnaires de la fonction publique de faire le point sur leurs compétences, leurs motivations et d'envisager une évolution de carrière ou une reconversion.

Pourquoi faire un bilan professionnel ?

Faire le point sur ses compétences, aptitudes et motivations

Définir un projet professionnel et/ou une formation

Sécuriser un repositionnement interne ou externe

Évoluer vers un poste à responsabilités

Élaborer un projet de reconversion réaliste et réalisable

Les bénéfices du bilan professionnel

POUR L'AGENT

- *Prendre conscience de ses points forts et axes d'amélioration*
- *Identifier de nouvelles opportunités professionnelles*
- *Retrouver confiance et motivation*
- *Améliorer son bien-être au travail*

POUR LA COLLECTIVITÉ

- *Prévenir l'usure professionnelle*
- *Dynamiser les parcours et anticiper les évolutions*
- *Trouver des solutions aux situations difficiles (santé, reconversion...)*

Les 3 étapes du bilan professionnel



DÉROULÉ DE LA DÉMARCHE

- **Réunion de cadrage avec le bénéficiaire et/ou le prescripteur si coaching prescrit.**
Identification des objectifs poursuivis et attendus
- **Entretiens individuels, soit 6 séances de 2heures**
- **Réunion tripartite de synthèse.**
Permettant de constater les évolutions, le comportement, les pratiques.

Le coach se base sur un travail de questionnement qui permet au bénéficiaire de mieux se connaître, de mieux comprendre les autres, de mobiliser pleinement son potentiel, ses ressources, résoudre des difficultés et réaliser ses projets.



+ d'informations

04 65 20 00 33

LE COACHING PROFESSIONNEL



"Le plus grand voyageur n'est pas celui qui a fait dix fois le tour du monde. Mais celui qui a fait une seule fois le tour de lui-même."
Gandhi.

Le coaching est un accompagnement individuel permettant à une personne de découvrir, mobiliser ou d'acquérir de nouvelles ressources pour progresser et évoluer dans son environnement professionnel. Basé sur une méthodologie de questionnement, il permet à la personne de mieux se connaître, de mieux comprendre les autres et de mobiliser pleinement ses ressources pour surmonter les difficultés rencontrées.

Le coach n'est pas un thérapeute, un tuteur, un mentor, un formateur... Il s'appuie sur :

- une posture d'écoute active, bienveillante et dans une relation de confiance
- une technicité et une expertise spécifique

POURQUOI S'ENGAGER DANS UN COACHING ?

- Pour prendre du recul, voir avec clarté une situation complexe.
- Pour préparer, accompagner un changement majeur, nouvelle organisation.
- Pour s'affirmer dans sa fonction, retrouver un élan de motivation, gagner en confiance, gérer son stress.
- Pour résoudre des difficultés relationnelles avec des collègues, la hiérarchie, les usagers.

En individuel: Tout agent ou cadre qui souhaite résoudre des difficultés ou mieux appréhender une situation :

- Prise ou reprise de poste
- Gestion d'une situation stressante
- Difficultés d'organisation
- Difficultés managériales

En collectif: Pour mobiliser une équipe sur un projet, pour résoudre des tensions...

- Traverser un changement, une réorganisation
- Accroître l'efficacité des relations professionnelles
- Créer de la cohésion

QUAND FAIRE APPEL À UN COACHING ?

Quand dans mon poste, je fais face à..



Des projets



Des changements, nouveautés



Des difficultés